



Paris, le 25 août 2011 – 17h45

## Souscription de l'obligation convertible de 7.5M€, convertible au prix de 12.65 euros par actions

**AB Science SA** (NYSE Euronext - FR0010557264 - AB), société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), annonce l'émission d'un emprunt obligataire, convertible ou remboursable en actions ordinaires, d'un montant nominal 7.539.400 euros, souscrit par des investisseurs déjà actionnaires.

Cet emprunt obligataire, convertible ou remboursable en actions ordinaires, d'un montant nominal 7.539.400 euros, dont l'émission a été approuvée lors l'assemblée générale du 23 mai 2011, a été entièrement souscrit et libéré. Les Obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25% payables annuellement. Elles portent également un taux d'intérêt capitalisé de 4,75%, payable uniquement en cas de remboursement de l'emprunt en numéraire.

Les obligations sont convertibles en actions à tout moment à l'initiative de l'Obligataire au prix de 12,65 euros par action. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé en numéraire au gré d'AB Science sous certaines conditions. Les Obligations sont remboursables en totalité à la septième date anniversaire de la date d'émission à leur valeur nominale.

Commentant cette publication, Alain Moussy, Président Directeur général d'AB Science déclare :  
« L'émission de l'obligation pour un montant de 7.5M€ assure un niveau de trésorerie nous permettant de poursuivre normalement notre programme de développement clinique de phases 2 et de phases 3. Dans le contexte financier actuel, la conversion de l'obligation à 12.65 euros, prix de l'introduction en bourse, témoigne de la confiance des investisseurs long terme ».

### **A propos d'AB Science**

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées dont l'action consiste à modifier les voies de signalisation au sein des cellules. A travers ces IPK, la société vise des pathologies à fort besoin médical (cancers, maladies inflammatoires et maladies du système nerveux central) aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire. Grace à ses importantes capacités de recherche et développement, AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules, dont le masitinib, qui a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire en Europe et aux Etats-Unis et est développé dans neuf phases 3 chez l'homme, dont six en cours dans le cancer du pancréas, le GIST, le mélanome métastatique exprimant la mutation c-Kit JM, la mastocytose, l'asthme sévère persistant, et la polyarthrite rhumatoïde.

Plus d'informations sur la société sur le site internet : [www.ab-science.com](http://www.ab-science.com)

### **AVERTISSEMENT**

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres AB Science. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant AB Science, nous vous invitons à vous reporter aux documents disponibles sur notre site Internet [www.ab-science.com](http://www.ab-science.com). Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations

*reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations*

AB Science - Communication financière & Relations Presse

**Citigate**  
**Dewe Rogerson**

Contacts Citigate Dewe Rogerson :

Agnès Villeret - Tel: +33 1 53 32 78 95 - agnes.villeret@citigate.fr

Lucie Larguier – Tel : +33 1 53 32 84 75 – lucie.larguier@citigate.fr

### **Principales caractéristiques de l'emprunt obligataire**

Il s'agit d'un emprunt obligataire, selon le cas, convertible ou remboursable en actions ordinaires de la Société, d'un montant nominal de sept million cinq cent trente neuf mille quatre cents (7.539.400) euros, divisé en cent quarante neuf (149) obligations d'une valeur nominale de cinquante mille six cents (50.600) euros chacune.

#### Prix d'émission

Les Obligations seront émises au pair, c'est-à-dire pour un prix de souscription unitaire égal à leur valeur nominale, soit cinquante mille six cents (50.600) euros chacune, représentant un emprunt obligataire global de sept million cinq cent trente neuf mille quatre cents (7.539.400) euros.

Elles seront payables en totalité par versement en numéraire à la date de leur souscription, en même temps que la remise du bulletin de souscription.

#### Intérêts Annuels

Les Obligations porteront intérêts à un taux annuel de 1,25% sur le montant nominal, payables annuellement à la date anniversaire de la date d'émission des Obligations.

#### Intérêts Capitalisés

Les Obligations ouvriront droit à intérêts à un taux annuel de 4,75% appliqué, lesquels portent sur le montant nominal, qui ne donneront pas lieu à un paiement annuel à la date anniversaire de la date d'émission mais qui se capitaliseront. Les Intérêts Capitalisés seront dus uniquement en cas de remboursement des Obligations en numéraire.

#### Amortissement à l'échéance

A défaut de conversion ou de remboursement en actions, les Obligations seront remboursées en totalité à la septième date anniversaire de la date d'émission à leur valeur nominale. Ce remboursement s'accompagnera du paiement des Intérêts Capitalisés et des Intérêts Annuels courus.

#### Amortissement anticipé

Si, avant le 31 décembre 2013, la moyenne mobile sur trois (3) mois du cours en bourse de l'action de la Société est supérieure ou égale à dix-huit (18) euros à la suite de la communication par la Société de résultats d'études cliniques ou de la signature d'un accord de licence pharmaceutique, la Société aura la possibilité de procéder au remboursement en numéraire des Obligations de manière anticipée, ce pour autant que l'obligataire n'ait pas demandé la conversion des Obligations aux

termes d'une notification adressée dans les trois jours ouvrés suivant la fin de cette période de trois mois en référence.

#### Cas de conversion

Les Obligations sont convertibles en actions à tout moment à l'initiative de l'Obligataire avec effet au dernier jour ouvré du mois au cours duquel la notification a été faite, sauf si la demande en est présentée à la Société moins de quatre jours ouvrés précédant celui-ci, auquel cas la conversion sera effective au dernier jour ouvré du mois suivant.

#### Cas de remboursement automatique

Les Obligations sont automatiquement remboursées en actions, si à compter du 31 décembre 2013, la moyenne mobile sur trois (3) mois du cours en bourse de l'action d'une valeur nominale de 1 centime d'euro de la Société est supérieur ou égal à dix-huit (18) euros, avec effet au premier jour ouvré suivant le dernier jour de la période de trois mois en référence.

#### Parité de conversion ou de remboursement

Lors de la conversion ou du remboursement en actions chaque Obligation sera automatiquement convertie ou remboursée, selon le cas, en un nombre « A » d'actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un (1) centime d'euro, libérées par compensation avec la créance obligataire, et calculé comme suit :

$$A = O / P$$

Avec :

- A : Arrondi au nombre entier le plus proche
- O : Valeur nominale des obligations
- P : 12,65 euros

#### Augmentation de capital

La conversion des obligations donnera lieu à l'émission d'un maximum de cinq cent quatre-vingt seize mille (596.000) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un (1) centime d'euro, assorties d'une prime d'émission de douze euros virgule soixante quatre centimes d'euros (12,64). Les actions nouvelles émises en suite de la conversion ou du remboursement des Obligations seront soumises à toutes les dispositions statutaires, assimilées aux actions anciennes.